



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU JEUDI 11 AVRIL 2024.**

— : : —

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril, à 19 heures 06 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19.

**Nombre de Conseillers présents :** 14.

**Nombre de Conseillers votants :** 18.

**Date de la convocation :** 29 mars 2024.

**Etaient présents :** GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali, LOISEL Maxime, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, SENT Virginie.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

BERNARD Laurent donne procuration à SOARÈS Daniel, MARIANI Isabelle donne procuration à BLANC-GARIN Magali, GUILLAUME Johann donne procuration à HEPNER Delphine, GUINET Stéphanie donne procuration à LENNE Thomas.

**Absente excusée :**

D'HALLUIN Florence.

**Secrétaire de séance :** LENNE Thomas.

**Délibération 2024 – 08 :  
Taxes locales (état 1259).**

Comme chaque année, les conseils municipaux votent les taux d'imposition des taxes directes permettant de déterminer le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre de leur budget. Ce vote est réalisé à partir du montant des bases imposables de chaque taxe transmis par les services fiscaux (état «1259»).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2024,

**Le conseil municipal DÉCIDE** par vote à main levée à l'unanimité, **de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.** Les taux conservés sont :

- ❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,38 %
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,07 %
- ❖ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 15,47%.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET.

Thomas LENNE.

*Acte rendu exécutoire après transmission en  
sous-préfecture et publication sur le site  
de la commune [www.marcoing.fr](http://www.marcoing.fr)  
en date du 12 avril 2024.*